



est la marque commerciale de

GLOBAL EST MÉDIAS6 rue Gutenberg
CS 20001 - 51 083 REIMS CedexSNC au capital de 1 067 130€
N° siret : 342 913 704 00330 - Code NAF : 7312 Z
RCS Reims B - N° TVA : FR 58 342 913 704**BANQUE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE - ETI**IBAN : FR76 1027 8002 8100 0201 0170 112
BIC : CMCIFR2A**Date :**

15/02/2023 11:36:03

CC RETZ EN VALOIS
Madame Mathilde GOSSART
9 RUE MAX DORMOY
02603 VILLERS-COTTERETS CEDEX
FRANCE**Contact commercial**

Stéphane Delettre

Tél: 03 26 50 50 73

@: sdelettre@rosselconseil.fr

Client : 96025335

Référence de la commande :

Libellé commande: Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et
élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 20/02/2023

Edition : L'Union - Aisne

Annonce n° 3136516 - 2001431348

Date de parution : 10/03/2023

Edition : L'Union - Aisne

Annonce n° 3137673 - 2001432587

Le directeur de publication



Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la

Communauté de communes Retz-en-Valois

Le public est informé que, par arrêté en date du 3 février 2023, le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la **Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** et à l'**élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** de la CCRV.

Cette enquête publique se déroulera pour une durée de trente-et-un (31) jours du **mercredi 8 mars 2023 à 9h00 au vendredi 7 avril 2023 à 12h00**.

M. Christian ORIGAL, officier de la gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de Président de la Commission d'Enquête par Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens. M. Bernard MENGIN, cadre commercial en retraite et M. Robert NEDELEC, secrétaire général en mairie en retraite, ont été désignés en qualité de membres titulaires de la Commission d'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'ensemble des pièces du PLUi soumis à évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée à cet avis, l'ensemble des pièces du RLPi et les avis des communes membres et des personnes publiques associées sur les projets de PLUi et de RLPi.

Les pièces du dossier seront déposées et consultables au siège de l'enquête publique : Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERÊTS, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier pourra également être consulté pendant toute la période d'enquête sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plui-rlpi-retzenvalois/>

Une version numérique du dossier sera mise à disposition du public au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV et dans les mairies des 54 communes membres.

Un registre d'enquête sur lequel chacun pourra consigner ses observations sera déposé et consultable au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERÊTS aux jours et heures habituels d'ouverture et dans chacune des mairies des communes membres de la CCRV aux jours et heures d'ouverture habituels de celles-ci.

Les observations pourront également être transmises pendant toute la période d'enquête par courrier postal adressé à : M. le Président de la Commission d'Enquête - Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERÊTS, ou par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete-plui-rlpi-ccrv@democratie-active.fr, ou sur le registre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plui-rlpi-retzenvalois/>

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc - 02600 Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci.

La commission d'enquête, a minima l'un de ses représentants, recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

- **Mercredi 8 mars 2023 de 09h à 12h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 Rue du Général Leclerc)**
- **Judi 9 mars 2023 de 09h à 12h à Tailfontaine (Mairie - 1 Grande Rue)**
- **Samedi 11 mars 2023 de 09h à 12h à Vic-sur-Aisne (Antenne de la CCRV - 2 et 4 Rue Saint Christophe)**
- **Judi 16 mars 2023 de 09h à 12h à Ressons-le-Long (salle multifonctions - 4 Espace Saint Georges)**
- **Judi 16 mars 2023 de 09h à 12h à La Ferté-Milon (Mairie - 29 rue de la Chaussée)**
- **Samedi 18 mars 2023 de 09h à 12h à Longpont (Mairie - Place de l'Abbaye)**
- **Vendredi 24 mars 2023 de 15h à 18h à Morsain (Mairie - Place de la Mairie)**
- **Samedi 25 mars 2023 de 09h à 12h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 Rue du Général Leclerc)**
- **Mercredi 29 mars 2023 de 14h à 17h à Cœuvres-et-Valsery (Mairie - 2 Place Auguste Rébérot)**
- **Mercredi 29 mars 2023 de 15h à 18h à La Ferté-Milon (Mairie - 29 rue de la Chaussée)**
- **Judi 30 mars 2023 de 09h à 12h à Ambleny (Annexe de la mairie - 11 rue de la Tour)**
- **Judi 30 mars 2023 de 15h à 18h à Vic-sur-Aisne (Antenne de la CCRV - 2 et 4 rue Saint Christophe)**
- **Mardi 4 avril 2023 de 14h à 17h à Saint-Pierre-Aigle (Mairie - rue du Bon Conseil)**
- **Mercredi 5 avril 2023 de 09h à 12h à Chouy (Mairie - Place de l'Eglise)**
- **Vendredi 7 avril 2023 de 09h à 12h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc)**

A l'expiration du délai d'enquête, la Commission d'enquête procédera à la clôture des registres d'enquête.

La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Elle en adressera copie à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens et à M. le Préfet de l'Aisne.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'Enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc - 02600 VILLERS-COTTERÊTS aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci et sera consultable sur le site Internet de la CCRV à l'adresse suivante : <https://www.cc-retz-en-valois.fr/>

La Communauté de Communes Retz-en-Valois et ses communes membres procéderont à l'affichage de l'avis d'enquête publique. Cet avis sera également publié sur le site Internet de la CCRV et sur le site dédié à l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la CCRV sera compétent pour approuver par délibérations les projets de révision du PLUi et d'élaboration du RLPi, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.